



CIB

Conférence Internationale des Barreaux

3 QUESTIONS À CHEICK DIOP, AVOCAT AU BARREAU D'ABIDJAN, SUR LE 32^E CONGRÈS DE LA CIB TENU À PORT-AU-PRINCE.

Le Congrès de la Conférence Internationale des Barreaux de tradition juridique commune en abrégé CIB, s'est tenu du 6 au 9 décembre 2017 à Port-au-Prince, capitale de la République d'Haïti, à l'initiative du Barreau de Port-au-Prince et de la CIB.

Cette rencontre qui réunit à terme réguler des bâtonniers, des avocats et des juristes des pays de tradition juridique commune, essentiellement francophones a créé des échanges intellectuels autour du thème central "Les Avocats de l'espace francophone au service du développement économique et social" et favoriser le partage d'expériences à travers plusieurs panels fort enrichissants.

A l'issue de ce congrès, nous nous proposons de partager avec vous le sentiment qui nous anime, l'impact d'une telle rencontre sur l'exercice de notre profession et sur notre engagement au congrès de la CIB.

Sur l'organisation du congrès tenu à Port Au Prince

les thèmes développés au cours de ce congrès et les échanges qui s'en sont suivis ont permis aux participants de renforcer leur capacité en matière de contribution au développement économique et social dans le monde en général, et dans leur pays respectif en particulier.

La qualité des intervenants et la densité des débats autour des différents panels, en dépit de quelques insignifiants écueils, nous permettent d'affirmer que le congrès a été d'une parfaite réussite.

Sur l'impact que pourrait avoir le Congrès sur l'exercice de notre profession

La profession d'avocat tient du sacerdoce. Elle appelle à un engagement complet de la personne dans chacun des multiples aspects aussi bien juridiques et/ou judiciaires, que ceux relatifs à l'évolution sociale et technique.

Pour mener à bien sa profession, l'avocat ne peut s'affranchir d'une acquisition préalable et permanente de connaissances utiles à l'organisation de la stratégie nécessaire à sa pratique.

En ce sens, nous pensons que le congrès de la CIB tenu à Port au Prince s'est inscrit dans cette logique, en nous ayant permis d'acquérir des connaissances stratégiques qui sont essentielles pour le développement économique et social des États dans lesquels nos Barreaux dépendent où les programmes de gouvernance semblent avoir fait de ce combat, une ambition de moindre importance.

Sur l'engagement au sein de la CIB

Comme vous le savez déjà, l'engagement en faveur de la formation continue et de la transmission du savoir aux générations nouvelles a toujours occupé une place de choix dans nos habitudes professionnelles.

Pour nous, l'importance de notre métier exige que nous fassions de l'enseignement et/ou de la transmission, de l'art de déceler de nouveaux talents et de la disponibilité pour dialoguer avec des avocats et autres juristes des pays de tradition juridique commune, nos fonctions principales.

Notre présence au Congrès tenu en Haïti nous a assurément conforté sur la réalité de la prise en compte de ces aspects importants de notre profession par la CIB.

En outre, les enjeux louables qui lui sont assignés, notamment en matière d'harmonisation des règles d'exercice professionnel et de déontologie au sein des barreaux membres, l'organisation de programme d'échanges d'expériences professionnelles, et la réalisation des missions de formation commune et continue dans un esprit de compréhension et de respect mutuels sont autant d'innovations qui peuvent contribuer significativement au développement du droit et à l'instauration de l'Etat de droit.

Ainsi, il va sans dire, mais il convient de le dire, ces constats si reluisants suscitent en nous l'intention de poursuivre l'engagement au sein de ladite Conférence.

Maître Cheik Diop
Avocat au Barreau d'Abidjan